



Une action collective pour l'insertion des travailleurs handicapés en Martinique : le PRITH

Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés de Martinique

Le Prith c'est quoi?

Le PRITH se définit comme :

Le plan d'action unique du service public et de l'emploi et de ses partenaires ayant une dimension régionale, globale et intégrée conjuguant 4 axes : formation - emploi - maintien - mobilisation des employeurs.

La vocation du PRITH :

L'insertion des travailleurs handicapés est au cœur des préoccupations du Prith (Plan régional d'Insertion des Travailleurs handicapés). Elle nécessite une action collective, concertée et coordonnée pour parvenir à sécuriser les parcours et générer des gains d'efficacité.

Il doit permettre d'améliorer la situation de trois types de bénéficiaires :

- ▷ Les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés
- ▷ Les salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés
- ▷ Les établissements privés et publics, notamment ceux assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (établissements comptant 20 salariés et plus).

Textes de référence :

- La circulaire de mai 2009, créant les PRITH
- Loi de juin 2011, inscrivant les PRITH dans le code du travail
- La convention nationale multipartite de novembre 2013, «chapeau national» des PRITH
- Loi de mars 2014, plaçant les PRITH comme ressource pour l'élaboration des programmes régionaux de formation des travailleurs handicapés

Le PRITH s'incarne à deux niveaux complémentaires : d'abord au niveau des partenaires publics et privés, ensuite au niveau d'une assistance technique venant en appui au partenariat régional (cf. schéma ci-dessous).



Un collectif de partenaires, à la recherche de l'intérêt collectif, de l'efficacité collective:

AGEFIPH, Agefma, ARS, CGSS, Cap emploi, Collectivité territoriale, Contact Entreprises, DIECCTE, (Pôle 3E, Pôle T), FIPHFP, MDPH, Pôle emploi, Partenaires sociaux, Préfecture, Rectorat, territoires (agglos, PLIE, Missions locales)

Une assistance technique, 4 activités d'Amnyos:

- * Appui au pilotage et à la coordination interinstitutionnelle
- * Animation de projets,
- * Analyse des besoins,
- * Communication

Sur financement Dieccte - Agefiph

Principes d'intervention :

- Porter l'intérêt collectif : neutralité, facilitation des relations
- Rôle d'acteur, sans se substituer aux responsabilités de chacun
- Inscription dans la durée

Chiffres clés du handicap en Martinique

Le handicap en Martinique, c'est notamment...

- ▷ **6.500** personnes percevant l'Allocation Adultes Handicapés, auxquels s'ajoutent des centaines de personnes ne déclarant pas leur handicap : les « invisibles », par manque d'information ou de façon délibérée.
- ▷ **Des initiatives et facteurs prometteurs** : la charte qualité des organismes de formation, le projet local de coopération entre Pôle emploi et Cap Emploi, la cellule en faveur du maintien en emploi, (PDP- Prévention de la désinsertion professionnelle), des potentiels d'emploi bien identifiés (filières comme la silver économie ou la mer, les clauses d'insertion dans les grands chantiers, la création d'activité...) etc.
- ▷ Encore **d'importantes marges de progrès** en matière d'emploi des travailleurs handicapés, dans le secteur privé comme dans le secteur public, notamment en termes de sous-utilisation de certaines solutions d'accès ou de maintien dans l'emploi (apprentissage; contrat de professionnalisation, appui conseil, IAE...).
- ▷ **Une ferme volonté collective** d'améliorer les conditions d'insertion des personnes en situation de handicap, en tant que démonstration d'une Martinique inclusive et permettant à chacun de valoriser ses compétences et apporter sa contribution au développement régional.

Le PRITH, comment y participer ?

Pour accéder aux productions, partager ses expériences, participer aux travaux, contribuer à l'amélioration de l'insertion des travailleurs handicapés... Transmettez simplement vos coordonnées à l'assistance technique du PRITH : **prithmartinique@amnyos.com** (en signalant éventuellement vos centres d'intérêts et de compétence).

Pour plus d'information, consultez le site internet www.prithmartinique.org.

Le PRITH est cofinancé par l'AGEFIPH et l'Etat, représenté par la DIECCTE.

